

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Didier FENEON - Patrice MAILY– Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Absents : Jean-Marc DURY -

Secrétaire de séance : Magali Mathieu

Date de convocation : Lundi 16 mai 2022

Date affichage : Lundi 16 mai 2022

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 28 avril 2022, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Participation financière annuelle des familles au transport communal 2022.2023 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune. Il est décidé de maintenir pour l'année scolaire 2022/2023 une participation annuelle de 55 euros à chaque famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry. Et la participation financière sera demandée courant du 1er trimestre de l'année scolaire 2022/2023.

10 voix pour

2/ Tarifs des différentes garderies communales :

Le Maire, Didier ROUX, explique au conseil municipal qu'il existe des garderies avec des tarifs différents en fonction des tranches horaires.

Le tarif horaire des différentes garderies sera maintenu comme suit :

* garderie périscolaire : de 7h15 à 8h15 et de 17h30 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,25 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due).

* garderie des transports : de 8h15 à 8h50 pour tous les matins : gratuite
de 16h20 à 16h45 pour tous les soirs : gratuite

* garderie des transports : de 16h45 à 17h30 pour tous les soirs : 1,80 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quel que soit le temps de fréquentation.

10 voix pour

3/ Décision modificative no 1 :

Suite à une erreur d'article en saisissant le budget, une correction est apportée.

L'article 7751 est remplacé par le 024.

10 Voix pour

4/ Achat bus communal :

Le Maire, Didier ROUX, rappelle que le bus communal destiné au transport scolaire est dans un état de vétusté nécessitant des frais de réparation permanent. Il avait été acheté en 2010.

Il avait donné connaissance aux membres du conseil municipal d'une proposition pour l'acquisition d'un véhicule neuf places destiné au transport scolaire sur la commune pour un montant total de 25 590,00 euros dont le détail est le suivant :

véhicule Renault : 31 590.00 €

reprise ancien bus : 6 000.00 €.

Le conseil municipal accepte que cette acquisition soit en totalité financée par un emprunt et autorise le Maire à étudier diverses propositions des banques et à contracter un emprunt à taux fixe, pour un montant de 25 000€.

10 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-mai :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Elections législatives :

Elles se dérouleront les 12 juin et 19 juin de 8h00 à 18h00.

Les tours de garde sont validés par le conseil municipal.

3/ Antenne Télécom en Tannière :

La commune héberge une antenne télécom pour un loyer annuel de 1 500 € pour une durée de 12 années. Un bail avait été signé entre Orange et la commune en juillet 2019.

La société AT France (qui a repris le bail en accord avec Orange) propose à la commune d'acheter l'emplacement de 50 m² pour un montant de 15 000 €. Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette proposition.

4/ Absence de téléphonie mobile dans deux hameaux de la commune :

Des courriers ont été envoyés à Monsieur le Préfet, à Madame la Députée et à Monsieur le Sénateur pour leur demander d'intervenir pour trouver une solution urgente.

5/ Compte rendu de la visite de deux maitres d'œuvres pour la réhabilitation du logement de la mairie :

La commission bâtiment et le maire ont reçu deux cabinets de maîtrise d'œuvre les 6 mai et 13 mai pour l'accompagnement et le suivi du chantier pour les travaux.

Un devis de leur prestation est attendu courant juin.

6/ Demande des scouts d'Europe :

L'association des Guides et Scouts d'Europe souhaite faire étape à Saint Julien de Civry et camper sur le terrain de foot, avoir accès aux toilettes sous le préau la nuit du 29 octobre au 30 octobre prochain. Environ 150 jeunes seraient présents. Le conseil donne son accord.

7/ Séminaire à destination des conseillers municipaux du Grand Charolais :

Un séminaire pour tous les élus du Grand Charolais (582 conseillers municipaux) aura lieu le samedi 24 septembre prochain dans les locaux du sanctuaire à Paray le Monial. Il portera sur l'actualité du Grand Charolais. Les conseillers municipaux doivent s'inscrire avant le 30 juin.

8/ Demande pour utiliser l'agorespace :

Benoit PERCHE, dans le cadre de son activité de coach sportif, envisage d'organiser en juin et juillet, des sessions fitness collective en extérieur, une fois par semaine. Il demande s'il pourrait utiliser l'agorespace qui est ombragé et sécurisé. Le conseil donne son accord.

9/ Inscription école primaire :

Didier ROUX explique qu'une nouvelle famille futur résidant potentiel à Amanzé au lieu-dit « Les Theurots » souhaite scolariser son enfant en CE2 sur le RPI Saint Julien de Civry – Lugny les Charolles à partir de septembre 2022. Le conseil municipal donne son accord.

Questions diverses :

1/ Compte rendu de la rencontre avec les élus de Prizy :

Didier ROUX et ses adjoints ont rencontré les élus de Prizy le vendredi 13 mai pour différents points :

- Cinéma en plein air à la Croix des Vignes en partenariat avec le Grand Charolais: jeudi 21 juillet en soirée
- Dangerosité de l'arrêt scolaire (collège et lycée) au carrefour de Prizy : aucune solution pour le moment
- Pique-Nique en commun : réflexion pour 2023.

2/ Leader 2016 :

Didier ROUX rappelle qu'une aide européenne (Leader) a été accordée à la commune pour le site multiservice pour un montant de 32 000 €. Le dossier a été déposé en juin 2015.

Un mail de relance a été envoyé à la Région courant avril pour connaître l'état d'avancement du paiement. Et la réponse faite est que le dossier ne sera probablement pas traité en 2022.

3/ Parking devant la mairie :

Didier ROUX a rencontré l'une des propriétaires du pré situé entre le monument et le cimetière pour lui faire part de la réflexion du conseil d'acheter une longe pour y aménager un parking.

4/ DETR 2023 : Patrimoine

Une réflexion est menée pour déposer une demande d'aide pour la rénovation de la Chapelle du Petit Bois, le clocher et un des pignons de l'église, et le mur d'enceinte du cimetière.

Le dossier pourrait être déposé ce qui permet de commencer les travaux urgents avec seulement un retour de subvention début 2023.

5/ Bâtiment de l'évêché :

Didier ROUX explique qu'il a eu un appel téléphonique des futurs acquéreurs qui ont expliqué qu'un compromis devrait être signé sous peu. Et il est demandé à la commune de prévoir éventuellement la libération du bâtiment de l'évêché de ses effets personnels (table de ping pong).

La séance ordinaire du jeudi 19 mai 2022 est levée à 23H30.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : jeudi 23 juin à 20h00

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX